

# Le château de Lucens sous Leurs Excellences de Berne : notice et chronique d'après les comptes baillivaux

Autor(en): **Kohler, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **44 (1936)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-34301>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

---

---

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

---

---

## Le château de Lucens sous Leurs Excellences de Berne.

Notice et chronique  
d'après les comptes baillivaux

par

André KOHLER

( *S u i t e .* )

---

### Arsenal et poudrières.

L'arsenal d'un château baillival renfermait la munition et le matériel nécessaires à la défense de la place et à l'équipement des troupes du bailliage ; on y trouvait des « *armatures à vendre* », car sous l'ancien régime — comme d'ailleurs sous le nouveau jusque dans la seconde moitié du XIX<sup>me</sup> siècle — chaque milicien devait non seulement s'habiller, mais s'armer à ses propres frais.

A Lucens l'arsenal se trouvait, nous l'avons dit, dans le « vieux château ». La première indication s'y rapportant est fournie par les comptes de 1607-1608, qui mentionnent le salaire payé à un menuisier « *pour une armoire de sapin dans la grande tour, pour mettre à l'abri des intempéries les arquebuses à croc doubles*<sup>82</sup> ». A partir de 1620 des inventaires, de plus en plus détaillés, les uns en

allemand, les autres en français, permettent d'intéressantes constatations sur les locaux et leur contenu.

L'inventaire de 1620<sup>83</sup> est intitulé « *Geschütz und Munition Rodell dem Schloss zu Lucens gehörig* », en voici la traduction :

Et d'abord il y a au château

XII arquebuses doubles à croc.  
LX mousquets avec leurs fourchettes.  
Bandoulières<sup>84</sup> 44.  
Flasques<sup>85</sup> à poudre 50.  
Petites flasques à poudre d'amorce 43<sup>86</sup>.  
Mèche<sup>87</sup>, 165  $\text{℥}$  environ.  
Piques 16, dont 2 hors d'usage.  
Hallebardes 6.  
Poudre 5 quintaux environ, quelques livres en plus ou en moins.  
Plomb 160  $\text{℥}$ .  
Pelles, pics et autres objets du même genre dont on aurait besoin, rien.

Le bailli, Samuel Zehender, ajoute en note que la ville de Moudon a reçu quelques tonnes de poudre et « ceux de la châtellenie de Lucens » de la poudre, des armures, des piques, des hallebardes, etc. Ces fournitures ont été inscrites, mais ne sont pas encore payées.

Le 22 août 1656 le banderet Wagner fait une « vision » de l'arsenal ; cette inspection fut probablement motivée par les inquiétudes que n'avait pu dissiper la paix conclue après la défaite des Bernois à Villmergen. Il en reste un

*Ordre et spécification  
des Armes et Munitions de guerre  
qui s'est trouvée dans le Chateau de Lucens<sup>88</sup>.*

En fait d'armes il y a :

1 Tambour.  
61 Musquets de guerre.  
12 Musquets de cible rayés.  
2 Harquebuzes à croc non montez.  
41 Forchettes<sup>89</sup>.

- 47 Bandolières.
- 46 Grands flascons.
- 23 Petits flascons pulvérins.
- 16 Piques.
- 5 Hallebardes.
- 1 Mortier.

Dans la *chambre des armes*<sup>90</sup> se trouvent en outre « 39 paquets de bonne mesche pesants 846½  $\text{℥}$  » et « 16 paquets de mesche de petite valeur pesants 209  $\text{℥}$  ».

Le reste de la mesche — 6 paquets pesants 224½  $\text{℥}$  — est logé dans la « *tournelle* ». Cette *tournelle* est une des tourelles flanquant le « vieux château », celle que l'inventaire suivant, de 1664, appelle la « *tour de la munition* ».

Les deux documents, celui de 1656 et celui de 1664, inventorient avec force détails la poudre et le plomb. Le plomb est en lingots, en boulets ou en balles ; la poudre se classe en bonne poudre à mousquet ou poudre de guerre, médiocre poudre à mousquet, pulvérin<sup>91</sup>, poudre de chasse. En 1656 il y a 647 ½  $\text{℥}$  de plomb et 843 de poudre. Ces munitions sont contenues dans les récipients les plus divers : « *tonneaux, tonnelets, tonnelettes, tonnettes, barils, bossatons, seaux ou seillettes, corbeilles, sacs* ».

L'inventaire de 1664 constate que « *dessus la grande tour il s'est trouvé un mortier de fer, avec deux pièces à croc sans estre montées*<sup>92</sup>, dont une est cassée » et « *dans la Tour de la munition 23 moules*<sup>93</sup> de musquet et 2 de pièces à croc et 3 serpentines<sup>94</sup> et pièces à croc, le tout en pauvre estat ; item 133  $\text{℥}$  de mesche en 5 paquets en partie de nulle valeur et 8 petits paquets de bonne mesche ». A peu de chose près le matériel « à la *salle des armes* » est le même qu'en 1656, mais les appréciations qui accompagnent la liste des objets sont fort suggestives. Il y a :

En musquets de guerre, une partie en bon estat et l'autre partie en assez pauvre estat, en tout	61
Musquets virollez bien conditionnez	12
Piques	16
Hallebardes	5
Bandellières de peu de valeur	45
En flasques pulvérines, tant petites que grosses de petite valeur	69
Un tambour en bon estat	1
Cinq moules de musquet de pauvre valeur.	
Fourchettes de musquet bien conditionnées	43
Neuf cuillés de bois <sup>95</sup> , pourries.	

Dès 1694 chaque bailli annexe à ses comptes la « spécification » des armes et de la munition de guerre que lui remet son prédécesseur ; parfois aussi au cours d'une préfecture il est procédé à des revisions : de là toute une série de documents. Les répétitions y sont fréquentes ; quelques-uns ne sont que la copie des précédents : les reproduire tous intégralement serait aussi inutile que fastidieux, il suffira d'en extraire les passages permettant de constater un enrichissement de l'arsenal, des transformations dans l'armement.

Ainsi l'inventaire de 1694 est le premier qui mentionne des fusils : il en reste « un de ceux qui ont été envoyés de Berne », sans doute pour armer de ce nouvel engin le contingent du bailliage ; celui de 1700 relate que « *il a été remis dix mousquetons de dragons<sup>96</sup> avec leur assortiment consistant en bayonnettes, cartouches et portemousquetons* ». En répétant cet article, l'inventaire de 1706 note que « *les manteaux et casaques de dits dragons appartenant aux communes leur restent par devers elles* » ; on peut y relever aussi « *2 pertuisanes pour officiers, 5 hallebardes<sup>97</sup> avec 5 bonnets de grenadiers pour la compagnie de triers<sup>98</sup> de Monsieur Mestral* ».

En 1712 le château a son artillerie ; bien modeste encore, elle se compose d'un canon appelé le Lévrier<sup>99</sup>, à cartouches<sup>100</sup> ; de 4 coulevrines, d'un mortier<sup>101</sup> pour jeter des pierres et de deux pétards<sup>102</sup>. A relever à la même date « 9 fusils avec leurs bayonnettes, 7 caisses de grenades remplies chacune de 80 pièces, environ 5800 pierres à fusil ; en outils : 4 fossoirs, une grande hache, 3 vioujoz ou serpes, 2 brouettes ; 3 pelles, dont une ne vaut rien ». La provision de poudre, de 914  $\text{℥}$  en 1706, s'élève à 3419  $\text{℥}$  en 1712 : on l'avait sans doute augmentée sous la pression des événements qui devaient aboutir à la deuxième bataille de Villmergen.

Dans l'inventaire de 1718 nous ne retrouvons plus « le Lévrier », il est remplacé par « un canon marqué le Chameau de  $3\frac{1}{2}$   $\text{℥}$ <sup>103</sup> de balles<sup>104</sup> et « un autre marqué l'Ane de même calibre, avec leurs affûts » ; au lieu des 4 coulevrines sont inscrits 4 fauconneaux portant  $\frac{3}{4}$   $\text{℥}$  de balle, avec leurs affûts, sans avant-trains ; 6 écouvillons, 4 refouloirs, 4 boutefeux complètent le matériel de l'artillerie ; à noter dans celui de l'infanterie « 5 bayonnettes à andouille<sup>105</sup>, 9 fusils pesants de Richard<sup>106</sup>, 9 bayonnettes à manche de bois<sup>107</sup>, 2 espontons<sup>108</sup> avec 4 hallebardes de sergents ». La poudre de guerre — 1866  $\text{℥}$  — est « logée dans les deux tournelles sur les prisons et dans le petit magasin sur la grande tour »<sup>109</sup>.

Un poste des comptes de 1715-1716 explique la disparition du Lévrier et la présence du Chameau et de l'Ane : « Il est payé 157 florins 6 sols à Monsieur le Lieutenant Briod de Lucens pour avoir conduit de Lucens à Yverdon une pièce de canon de 4  $\text{℥}$ , en même temps que 100 boulets et 50 boîtes à mitraille et autres accessoires. Item pour un second voyage pour conduire d'Yverdon à Lucens 2 autres pièces du calibre de  $3\frac{1}{2}$ <sup>110</sup>, ainsi que

*1000 boulets, 50 boîtes à mitraille, et tous accessoires.* » Le canonnier Boliet, qui les deux fois accompagna les pièces et nettoya les deux dernières à leur arrivée, reçut 18 florins 6 sols pour ses journées. D'après un inventaire postérieur, de 1777, c'étaient « deux pièces courtes, fondues en 1638 par Daniel Zeender »<sup>111</sup>.

Hormis quelques chiffres concernant la munition, les inventaires de 1724, 1730, 1736, 1742 et 1748 ne font que reproduire celui de 1718. Quelques objets sont signalés comme manquants ; en revanche l'arsenal emmagasine en 1730 « *un vieux gros pommeau d'étain et une vieille girouette avec sa pointe* », en 1737 (inventaire de 1738) « *une épée de fantassin envoyée de Berne pour modèle* ».

L'inventaire de 1752 a été remis au bailli J. R. Manuel par Madame la baillive Ernest (Ernst), dont le mari était mort le 17 août 1749<sup>112</sup> après 9 mois de préfecture.

L'inventaire accompagnant les comptes de l'exercice 1760-1761 montre que beaucoup d'objets sont en mauvais état, à commencer par « les avant-trains des 6 bouches à feu ». Beaucoup d'armes « sont assez rouillées et ont grand besoin de nettoyer » ; 6 écouvillons sont « entièrement usés et hors d'usage ».

A relever dans l'inventaire de 1766 les annotations suivantes : 1<sup>o</sup> « *Il y avait depuis fort longtemps à Moudon une fort jolie cloche*<sup>113</sup> *qui avait été destinée pour l'Eglise Allemande qui a été d'ordre de LL. EE. amenée dans l'arsenal pour le besoin* » ; 2<sup>o</sup> « *En 1764 on y a reçu en fait d'armatures d'ordonnance à vendre 50 fusils, 50 gibernes, 50 baguettes d'acier. Et jusqu'ici il n'y a de vendu que 50 baguettes, un fusil et deux gibernes.* »

Quelques détails sur l'état des pièces d'artillerie, « une tente d'officiers, envoyée de Berne le 18 mars 1768 », voilà tout ce qu'il y a de nouveau dans les inventaires

de 1769, 1770, 1771, tous trois dressés en français. Les suivants, de 1776<sup>114</sup>, 1777, 1781, 1793, 1795, sont rédigés en allemand et diffèrent si peu les uns des autres qu'il suffira de donner la traduction du plus récent. Annexé à l'avant-dernier compte de J. R. de Weiss, ce document est digne d'intérêt par les indications qu'il fournit sur ce que l'arsenal de Lucens renfermait en munitions et en matériel à la veille de l'émancipation du Pays de Vaud.

*Inventaire*

*de l'arsenal au château de LL. EE. à Lucens,  
dressé en octobre 1781 et révisé en novembre 1793<sup>115</sup>.*

*Munition.*

Boulets de pièces de 4 $\text{℥}$	110
Cartouches de pièces de 4 $\text{℥}$ , à balles de plomb	90
Cartouches de pièces de 3 $\frac{1}{2}$ $\text{℥}$ , à balles de fer	47
Petits boulets de 3 $\frac{1}{2}$ $\text{℥}$ envoyés à M. Guibert	620
Grenades à ... <sup>116</sup> et grenades à main, remplies	512
Gargousses pour pièces de 4 $\text{℥}$ , à 24 loths <sup>117</sup> de poudre	110
Gargousses pour tir à mitraille à 24 loths de poudre	90
Poudre à mousquet	65 $\text{℥}$
Mèche	660 $\text{℥}$
7 lingots de plomb, pèsent ensemble	853 $\text{℥}$
13 tonnelets de balles de fusils, à 6 $\frac{1}{2}$ quintle <sup>118</sup>	1339 $\text{℥}$
Balles de plomb de 8 loths <sup>118</sup> , en deux rangées	48
Avant-trains de pièces de 4 $\text{℥}$	2
Leviers de pointage pour dites	3
Ecouvillons id.	3
Chargeoirs <sup>119</sup> id.	1
Chargeoirs de $\frac{3}{4}$ $\text{℥}$ pour les fauconneaux	6
Coffrets d'affût de 4 $\text{℥}$	2
Seaux (à rafraîchir)	2
Bricoles <sup>120</sup>	14
Peaux de chèvres	4
Cartouches avec dégorgeoirs	2



Poires à poudre avec poudre d'amorce	2
Chars à munition à timon	1
Bâche <sup>121</sup> 1 Cordon de crin <sup>122</sup> (?) 1	3
Cric de fonte	1
Corde de char	1
Sac de ferrage	1
Tenaille	1
Paroir	1
Bute	1
Perçoirs 2 Fers à cheval 4 et 2 ... <sup>123</sup>	1
Item en date du 22 mars 1787 il a été envoyé :	
2 pelles à gravier 2 dégorgeoirs avec 2 épinglettes	
Cordes à ... <sup>124</sup> 3	
Divers colliers (?)	16
Boîtes de graisse de char 3 Petits ... <sup>125</sup>	2
Etoupilles, vides, avec une baguette	250
50 mousquets montés à neuf de 2 ½ loths de calibre ont été envoyés à Chillon en 1792.	
Pierres à fusil <sup>126</sup> un tonnelet et un sac	5000
10 caissettes de cartouches à balles	10440
Marmites de campagne en cuivre avec les sacs	81
Bidons (gourdes) avec leurs ceinturons	81
Cuirasse de cavalier d'hommage <sup>127</sup>	

*Outils d'infanterie.*

Pics 10. Pelles 10. Haches 10.	30
Pelles à gravier 12. Hoyaux à essarter 2. Pioches 6. Houes 2.	22
Moufle à 2 poulies de métal	1
Fleuret <sup>128</sup> , long de 4 pieds 10 pouces	1
Vieilles hallebardes 8. Vieilles piques 4.	12
Vieux espontons	2
Serpette, avec étui	1
Vieille tente de dragon en coutil avec piquets	1
Crosses de fusils d'ordonnance	4
Seringues <sup>129</sup> à main en métal	2
Pompe à feu <sup>130</sup> avec tuyaux	1
Seaux à incendie	12
Corde de puits <sup>131</sup> neuve longue de 310 pieds avec deux seaux et accessoires, de 1780	3

En 1792 au retour de la campagne de Genève, les bataillons Dufès et Christinat ont laissé, savoir : 4 canons soit pièces de

Bataillon de 4  $\text{U}$  à l'arsenal du château de Lucens et deux chars de munition complets, qui déposent à la maison du tirage appartenant à la Chatellenie de Lucens <sup>132</sup>.

Le 29 juin 1795 l'arsenal du château de Lucens a reçu ce qui suit.

Pièces de bataillon de 2 $\text{U}$ N <sup>o</sup> 1 et 2	2
Avant-trains avec coffrets d'affût	2
Ecouvillons avec refouloir	3
Tire-bourre	2
Leviers de pointage et de charge <sup>133</sup>	6
Clefs à vis	2
Peaux de chèvre avec cordes pour les fixer	2
Seaux à rafraîchir	2
Bricoles, dans chaque caisson 6	12
Cartouches avec dégorgeoirs et épinglettes	2
Cornes à poudre avec poudre d'amorce	2
Havresacs	4
Etais, contenant chacun un boutefeux et 12 bougies de soufre	2
Petites boîtes de fer blanc contenant de l'huile de pied de bœuf	2
Mèches, dans chaque paquet 1	2
Boîtes de graisse de char	2
Gargousses pour pièces de 2 $\text{U}$ , à 8 loths de poudre, pour 30 coups	60
Etoupilles 50 coups	100

### Prisons.

Les frais qu'impose à l'Etat la justice pénale sont minutieusement inscrits dans les comptes des baillis <sup>134</sup>, les indications sur les prisons mêmes y sont rares.

Pendant l'exercice 1607-1608 il est payé 23 florins à un menuisier qui outre une armoire pour les arquebuses a fait une petite porte de chêne pour la prison inférieure de la grande tour : il y avait donc deux prisons dans le donjon.

Il y en avait également dans le corps de logis du « vieux château », à en juger d'après ce passage de l'inventaire de 1718 : « *la poudre de guerre est logée dans les deux tournelles sur les prisons* ».

On ne se fiait pas toujours à l'épaisseur des murailles, aux portes de chêne, à la solidité des verrous. Ainsi en mars 1707 on paie « *32 journées<sup>135</sup> à 8 fusiliers qui pendant 4 jours (de jour et de nuit) ont gardé Pierre Blanchet de Lutry* ».

C'était un prisonnier de marque : ayant épousé la baronne de Laïs, réfugiée au Pays de Vaud pour cause de religion et dont les biens avaient été confisqués, il avait essayé de les récupérer en attaquant un convoi de 21 000 louis d'or que des banquiers genevois envoyaient par le lac aux armées françaises. Son coup réussit ; mais l'ambassadeur de France se plaignit aux conseils de Berne. Ceux-ci, craignant de se brouiller avec Louis XIV, firent arrêter Jean-Pierre Blanchet. Soustrait à ses juges naturels, il fut exécuté à Berne. Le Dictionnaire historique du Canton de Vaud<sup>136</sup>, auquel nous empruntons ces détails, ajoute qu'« aucune recherche ne fut faite contre ses complices ». Cette assertion est contredite par l'*item* suivant du compte que nous citons : « *A d'autres fusiliers qui ont cherché un certain Balezat de Lutry, comme complice de Blanchet, 7 journées à 5 florins par jour.* » Ajoutons que les frais d'entretien (nourriture, feu et lumière) de Blanchet pendant sa détention se montèrent à 10 florins.

Le 8 mars 1751 un certain Freymond, de St-Cierge, détenu à Lucens, réussit à s'évader en faisant sauter la serrure et un barreau de fer. Pour les réparer il fallut payer 12 florins au serrurier Viret.

Semblable fait pouvait se renouveler, aussi surveillait-on les prisonniers ; mais la surveillance était coûteuse, ainsi que le fait remarquer dans ses comptes de 1759-1760 le bailli Georges Thormann, qui justifie comme suit une dépense de 288 florins : « *Vu qu'au château de Lucens il n'existait pas jusqu'à présent de prison suffisamment sûre, on a dû jusqu'à maintenant faire garder les criminels détenus par une sentinelle, ce qui parfois a fait monter les frais de procédure à des sommes extraordinairement élevées ; pour remédier à pareil inconvénient on a estimé nécessaire de faire une prison qui répondît aux exigences voulues.* »

Enfin sur un ordre de la Chambre des bannerets <sup>137</sup>, du 6 juin 1783, des *ceps* (ou *bloc*) furent installés dans les prisons de Moudon et de Lucens. Ci une dépense de 180 florins portée dans les comptes de 1784-1785. Cet engin servait à entraver le prisonnier de telle sorte qu'il était forcé de rester assis ou couché : ses jambes étaient prises à la cheville dans les entailles arrondies d'une lourde pièce de bois, le bloc, sur laquelle se rabattait une autre pièce, à charnière, maintenue par un cadenas.

Un poste des comptes de 1790-1791, mentionnant une somme allouée au serrurier Viret pour avoir réparé des cages (*Kefi = Käfig*), permet de supposer qu'il y en avait à Lucens de semblables à celles que l'on voit encore au château de Valangin <sup>138</sup>.

### **Greniers.**

Les greniers du château sont installés dans le donjon et les comptes les appellent les *greniers de la tour* ; on n'y arrive que par une galerie de bois partant de l'étage supérieur de l'Evêché <sup>139</sup>.

D'un accès difficile, ils paraissent destinés avant tout à conserver les approvisionnements de grain nécessaires à la garnison que pouvait recevoir éventuellement le château et n'ont pas l'importance des *greniers de Viret*<sup>140</sup>, sis au bourg de Lucens, ou des *greniers de Moudon*<sup>141</sup> : c'est dans ces derniers, à proximité des marchés aux grains les plus fréquentés du Pays de Vaud, que se concentre la majeure partie du produit des dîmes recueillies dans le bailliage.

A l'intérieur des greniers de grandes cases de bois permettent de séparer les diverses sortes de grains et les produits des différentes années<sup>142</sup>.

Des journaliers sont employés à remuer, à brasser, à cribler les graines pour en assurer la conservation<sup>143</sup>. Dès la fin du XVII<sup>me</sup> siècle on emploie pour nettoyer le grain un moulin à vent<sup>144</sup> ; c'est sans doute un van mécanique à manivelle, semblable à ceux qu'on emploie encore dans nos campagnes ; les inventaires signalent aussi dans les greniers des vans ordinaires, des cribles, des tines, des mesures de contenance diverse (quarterons, bichets), un moulin à bras<sup>145</sup>.

Les décimateurs, ou dimiers, chargés de « lever » les dîmes, sont sous les ordres de receveurs, eux-mêmes subordonnés au bailli, lequel rend chaque année à l'État un compte détaillé des perceptions et des livraisons.

Aux livraisons figurent non seulement les ventes et les distributions aux troupes lors des revues ordinaires ou lors d'une mise sur pied extraordinaire, mais les « pensions » en grain que recevaient les fonctionnaires civils, ecclésiastiques ou militaires. Parfois aussi des artisans travaillant pour l'État sont payés partiellement en grain. Enfin certains nécessiteux reçoivent des secours de même nature : c'est ainsi que pendant une cinquan-

taine d'années après 1712 nous constatons dans les comptes des allocations aux blessés de Villmergen, ainsi qu'aux veuves et aux enfants des soldats qui avaient péri dans la bataille <sup>146</sup>.

Un dépouillement méthodique des comptes permettrait d'établir une statistique agricole intéressante, donnant pour deux siècles et demi la production annuelle en céréales — essentiellement seigle, froment, avoine — de chacune des localités du bailliage, et la production en pommes de terre et en tabac, dès l'introduction de ces cultures dans le pays.

La météorologie elle-même y puiserait des renseignements, car bien souvent les comptes enregistrent les dégâts causés par la grêle dans telle ou telle localité <sup>147</sup>. En pareil cas LL. EE. se montraient bons princes : les communes atteintes étaient partiellement ou totalement exemptées de la dîme ; les pauvres gens recevaient des subsides en grain pour leur subsistance et pour les ensemencements.

Lorsque les grains étaient apportés aux greniers de l'Etat ils étaient mesurés au *piton*, rouleau pesant de six à dix livres qui, passé avec effort, pressait le grain et outrait la mesure ; au contraire lorsque les fonctionnaires à ce préposés livraient les mêmes grains à titre de pensions et de paiements, ou lorsqu'ils les vendaient au marché, ils ne les mesuraient qu'à la *raclette*, règle de bois légère qu'on passait sur le quarteron pour empêcher qu'il ne fût comble <sup>148</sup>.

Une ordonnance du 12 novembre 1790 fit cesser cet abus : désormais en toute circonstance la *raclette* seule serait employée <sup>149</sup>.

Preuve que les plaintes des administrés contre l'ancienne manière de faire étaient justifiées, c'est qu'à la fin

de son compte pour 1791-1792 le bailli J. R. Gatschet constate une diminution de 2 mesures sur chaque muid<sup>150</sup> de grain entrant dans les greniers : il réclame de LL. EE. un dédommagement pour la moins-value des revenus de son emploi.

**Lucens lieu de passage.  
(Hôtes de marque et mendiants.)**

Lucens était situé sur la route du pays la plus importante, celle qui conduisait de la capitale à Lausanne et de là à Genève. Les baillis se voyaient donc fréquemment appelés à exercer les devoirs de l'hospitalité au nom des « Gracieux Seigneurs de Berne », aussi les voyons-nous à mainte reprise porter dans leurs comptes ce que l'on appellerait en langage moderne des frais de représentation.

En 1606-1607<sup>151</sup>, Jean Rod. d'Erlach inscrit aux dépenses de l'exercice :

*A l'hôte de la Maison de Ville à Moudon sur l'ordre de Monseigneur le Trésorier Dachselhofer, pour les seigneurs Députés de Zurich et Schaffhouse et leur suite, en deux fois<sup>152</sup> 31 florins 7 sols<sup>153</sup>.*

Il s'agissait sans doute d'une de ces députations que les cantons réformés eurent souvent à cette époque l'occasion d'envoyer à Genève.

En 1654-1655 Antoine Zehender note :

*En accompagnant le Seigneur Ambassadeur de Venise, avec ceux qui me faisaient compagnie, à l'aller et au retour, il a été dépensé à Moudon tant pour le gîte que pour le déjeuner*  
85 florins<sup>154</sup>.

Vers 1618 un traité avait été conclu entre les Vénitiens et les cantons de Berne et Zurich ; il fut renouvelé en 1648, 1658 et 1665<sup>155</sup>. L'ambassadeur, peut-on croire, était chargé de négociations relatives à ce traité. Passa-t-il par Genève ou par le Saint-Bernard ? Nous ne savons.

Dans ses comptes de 1687-1688, Franç.-Ls Stürler porte :

*Lorsque l'automne passé<sup>156</sup> les Seigneurs députés (Herren Ehrengesandten), le seigneur avoyer Besenwald de Soleure et le seigneur landamman Schmid d'Uri, le seigneur gouverneur Court, un Valaisan, le seigneur Galatin, de Genève, accompagnés d'autres, avec plus de 15 chevaux, à leur retour de la conférence du Valais (von der Wallesischen Conferenz), ont passé la nuit à l'auberge de Lucens (à la Couronne) leur dépense, que j'ai payée, s'est élevée à 75 florins.*

Les seigneurs hébergés à la Couronne semblent être ceux qui prirent part à la conférence arbitrale entre Berne et le Valais, laquelle d'après les Recès des Diètes<sup>157</sup> eut lieu le 27 septembre 1688 et où les deux premiers magistrats mentionnés fonctionnent comme arbitres désignés par le Valais. Il s'agissait de fixer les lieux pouvant être occupés par des postes militaires à la Gemmi et au Sanetsch. Le même protocole, à propos de la limite sur le Rhône, cite un arrangement conclu entre le bailli d'Aigle, Lombach, et l'ancien gouverneur de Monthey, Jean-Ant. Courten. — Le retour du Soleurois et de l'Uranais par Lucens s'explique ; mais où pouvaient bien aller le Valaisan et le Genevois ? Peut-être à Berne.

En 1724 c'est une princesse qui passe par Lucens. Il s'agit de Polyxène de Hesse-Rheinfels : elle traverse la Suisse pour s'en aller épouser Charles-Emmanuel III de Savoie, deuxième roi de Sardaigne. Messieurs de Berne,



réconciliés avec la Savoie dès 1617, et en fort bonnes relations avec leur puissant voisin, à qui même ils fournissent un régiment<sup>158</sup>, font leur possible pour rendre le voyage agréable à la future reine.

Preuve en soient les comptes du bailli Max Morlot :

*Le 16 août 1724 aux maîtres canonniers, dont il y eut 13, qui selon l'ordre de mes gracieux Seigneurs, le 10 août 1724, au passage de la princesse de Hesse-Rheinfels ont tiré avec les pièces, pour chacun deux journées employées à cela, leur salaire fixé à 10 ½ batz<sup>159</sup> la journée : 78 fl., 1 sol, 6 deniers.*

*Le 9 octobre, à ceux qui à Moudon, lors du passage de la princesse de Hesse-Rheinfels, ont monté la garde deux jours et une nuit, pour la sûreté de son bagage, savoir un lieutenant, trois sergents, quatre caporaux et trente-six soldats selon le rôle n° 20 payé en tout : 67 florins, 8 sols.*

*Le 14 octobre, à un lieutenant, deux sergents, deux caporaux et à quatorze soldats qui lors du passage de la susdite princesse ont été deux jours sous les armes, pour garder les pièces dans le château de Vos Excellences et monter la garde au village : 36 florins.*

— *Pour que les chemins et route entre Syens et Vucherens fussent mis en meilleur état et élargis par un repiquage, à cause du passage de la princesse de Hesse-Rheinfels, mes gracieux Seigneurs de la Chambre de Direction des Péages ont décidé de venir en aide aux deux communes peu aisées de Syens et de Vucherens, auxquelles incombe l'élargissement de ces chemins et de leur faire délivrer 40 à 50 thalers : 195 florins.*

— *Au passage de la princesse de Hesse-Rheinfels, sur l'ordre de mes gracieux Seigneurs j'ai fait mesurer et délivrer à la susdite princesse 5 muids<sup>160</sup> d'avoine.*

Onze ans plus tard c'est pour un prince que l'on se met en frais. Le bailli H. D. de Tavel porte en compte :

*Pour le vin d'honneur qui sur l'ordre de mes gr. Seigneurs du 9 novembre 1735 a été présenté au prince de Hesse-Cassel — 15 pots<sup>161</sup> de vin vieux, le pot à 5 batz, et au sieur Gabriel Tacheron<sup>162</sup> pour 12 bouteilles de vin étranger : 54 fl., 9 sols.*

*Pour les chevaux du prince et de sa suite les greniers de l'Etat livrent 3 muids d'avoine (20 hl. 17).*

On sait<sup>163</sup> qu'un Vaudois, J. P. de Crousaz, après avoir renoncé<sup>164</sup> à la chaire qu'il occupait à l'Académie de Lausanne, fut, vers 1726, nommé gouverneur d'un prince Frédéric de Hesse-Cassel<sup>165</sup>. De Crousaz étant rentré à Lausanne en 1735, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que son élève, alors âgé de 15 ans, l'y eût suivi pour parfaire son éducation<sup>166</sup>. Cela expliquerait son passage à Lucens.

A la fin des comptes du même bailli nous trouvons :

*« Au passage de la princesse de Soissons, par ordre de mes gr. Seigneurs du 7 juin 1736 3 muids d'avoine. »*

Le 21 avril de la même année était mort à Vienne le fameux prince Eugène de Savoie-Soissons, généralissime, premier ministre et vicaire général de l'Empereur (Charles VI), laissant une succession immense à sa nièce, M<sup>lle</sup> de Carignan, Anne-Victoire de Savoie-Soissons, fille de son frère Louis-Thomas, petite-fille d'Eugène comte de Soissons (Savoie-Soissons) et d'Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Voilà notre princesse. D'après la date de son passage par la vallée de la Broye, elle s'était sans doute mise en route pour aller recueillir l'héritage qui lui était échu. Ce pourrait être aussi à son retour qu'elle passa à Lucens<sup>167</sup>.

Une quarantaine d'années s'écoulaient et l'on peut relever dans les comptes du bailli Gabriel de Graffenried un poste qui, sans qu'il y paraisse à première vue, concerne un personnage de rang plus élevé que tous les précédents :

« *Sur l'ordre des Gracieux Seigneurs les Conseillers, à l'hôte du Cerf*<sup>168</sup>, Cornaz, à cause du voyage du comte de Falkenstein son compte (du 2 sept. 1777) : 261 florins.

Le comte de Falkenstein n'était autre que Joseph II, empereur d'Allemagne, voyageant incognito. Le 30 mai il avait quitté Paris ; passant par Lyon, il arrive le 13 juillet à Genève, d'où il repart le 15 ; le soir du même jour il couche à Lausanne. Le lendemain il se remet en route et va prendre gîte à Morat pour s'arrêter le 17 à Berne. Son équipage comprenait trois carrosses à six chevaux, plus deux chevaux de selle.

D'après la relation<sup>169</sup> à laquelle sont empruntés ces renseignements, l'illustre voyageur ne voulant pas s'arrêter à Moudon aurait fait halte au pont de Bressonnaz. Comme il n'y avait là qu'un cabaret, il faut supposer que Cornaz avait « rafraîchi » la suite du prince seulement, ou son équipage au retour, car c'était un voiturier de Genève qui avait fourni les chevaux.

Quelques années plus tard c'est un frère de Joseph II, Ferdinand d'Autriche, gouverneur général de Milan de 1771 à 1796<sup>170</sup>, qui devait traverser le pays, ainsi que l'atteste l'article suivant des comptes de Nicolas Jenner pour 1785-1786 :

« *A l'hôte du Cerf, Cornaz, qui il y a deux ans, lorsqu'on attendait ici l'archiduc, frère de sa Majesté (seiner herrlichen Majestät) a fourni un cheval express, j'ai payé suivant compte ci-joint 26 florins 6 sols.* »

Les baillis, lorsqu'ils passaient pour se rendre à leur poste ou pour rentrer à Berne, étaient l'objet de politesses ; plus encore Sa Grandeur le Trésorier du pays romand. Au passage de ce dernier on levait la troupe et les dragons ; on faisait aussi parler la poudre, et on ne la ménageait pas : en 1749 on en brûle 108  $\frac{3}{4}$  livres. En 1770 les frais de réception du trésorier et de sa suite s'élèvent à 625 florins !

Mais si la situation du château sur une route fréquentée valait au bailli nombre d'hôtes de marque, elle attirait à sa porte foule de quémandeurs : en dépit d'ordonnances sévères et souvent réitérées, la mendicité dans le Pays de Vaud était passée à l'état chronique. En 1711 le gouvernement accorde au bailli un subside annuel de 4 muids de seigle « *pour les pauvres, parce que le château de Lucens à cause du grand passage est journellement submergé par un flot de mendiants étrangers et indigènes* »<sup>171</sup>.

(A suivre.)

N O T E S

- <sup>82</sup> Doppelhaggen.
- <sup>83</sup> Arch. cant. vaud., Moudon. Layette 40 A, n° 268.
- <sup>84</sup> Bandoulières auxquelles étaient suspendues les flasques (poires à poudre).
- <sup>85</sup> *Flasque* : vaisseau de corne, d'os, de bois ou de cuir bouilli, dans lequel l'arquebusier mettait sa poudre au XVI<sup>me</sup> et au XVII<sup>me</sup> siècles.
- <sup>86</sup> Poudre fine qu'on versait dans le bassinet pour amorcer.
- <sup>87</sup> Mèche pour mettre le feu une fois l'armée chargée.
- <sup>88</sup> Arch. cant. vaud., Onglet baillival, Moudon, X (carton). En français.
- <sup>89</sup> Fourchettes pour appuyer les mousquets.
- <sup>90</sup> Elle se trouvait, non dans la grande tour, mais dans le corps d'habitation du vieux château.
- <sup>91</sup> Poudre d'amorce.
- <sup>92</sup> Non montées.
- <sup>93</sup> Moules à balles.
- <sup>94</sup> Ancienne bouche à feu dont la volée était vissée sur la culasse.
- <sup>95</sup> Pelles servant à introduire la poudre dans les pièces d'artillerie.
- <sup>96</sup> En 1695 le Conseil de guerre de Berne avait chargé le capitaine El Mandrot, seigneur de Burg sur Morat, de lever dans le Pays de Vaud quatre compagnies de dragons. Il ne put en lever que trois. Ces dragons étaient une « infanterie montée » (*Milices vaudoises*, par F. Amiguet, p. 45).
- <sup>97</sup> Hallebardes, pour les grenadiers ou pour les sergents.
- <sup>98</sup> Triés. Les hommes formant l'élite.
- <sup>99</sup> Anciennement les pièces étaient marquées de signes, de lettres, de chiffres, d'armoiries et de figures diverses.
- <sup>100</sup> Boîte contenant la mitraille.
- <sup>101</sup> C'est sans doute celui qui est mentionné en 1664.
- <sup>102</sup> Engins employés pour faire sauter une porte, une barrière.
- <sup>103</sup> Au lieu d'indiquer le calibre d'une pièce par la mesure du diamètre de l'âme on l'indiqua jusqu'au XIX<sup>me</sup> siècle par le poids du boulet employé.
- <sup>104</sup> Balle, pour boulet.
- <sup>105</sup> Andouille, pour douille.
- <sup>106</sup> Richard, nom de l'inventeur d'un modèle spécial.
- <sup>107</sup> Les premières baïonnettes avaient un manche qui s'enfonçait dans le canon du fusil. Ce système présentait un grave inconvénient : après s'être servi de la baïonnette il était souvent difficile, parfois impossible, de la retirer du canon.
- <sup>108</sup> Demi-pique, que portaient les officiers.
- <sup>109</sup> En 1778 ordre fut donné de « transporter la poudre et autre munition dangereuse de la grande tour dans deux guérites éloi-

gnées ». Pour aménager ces dernières, charpentier, serrurier, maçon, couvreur et peintre reçurent en tout 410 florins, 9 sols. — Compte baillival 1778-1779.

<sup>110</sup> C'est le calibre des deux pièces qui ont remplacé le Lévrier dans l'inventaire de 1718.

<sup>111</sup> Zeender pour Zehender.

<sup>112</sup> Sa pierre tombale est dans l'église de Moudon.

<sup>113</sup> C'est, peut-on supposer, celle que l'inventaire de 1777 mentionne (cloche fondue l'an 1710 par Daniel Wyss et Abram Gerber, pesant de 8 à 9 quintaux).

<sup>114</sup> L'inventaire de 1776 indique qu'en 1774 sont arrivés à l'arsenal : 2 pièces de bataillon de 4  $\text{G}$ , nos 22 et 25, avec nouvel appareil de pointage, et leurs avant-trains et accessoires (entre autres des boute-feux).

<sup>115</sup> Annexé au 3<sup>me</sup> compte de J.-R. de Weiss (1795).

<sup>116</sup> Kornhorngranaten ?

<sup>117</sup> Loth =  $\frac{1}{2}$  once (16 onces = 1 livre).

<sup>118</sup> Quintle, le  $\frac{1}{4}$  du loth, qui est la  $\frac{1}{2}$  de l'once (16 onces = 1 liv.).

<sup>119</sup> Ladschaufel, sorte de pelle demi-cylindrique servant à charger, avant l'invention des gargousses.

<sup>120</sup> Manms Silblachten (?).

<sup>121</sup> Blachen (ou Plache), toile grossière.

<sup>122</sup> Haarschlich. Faut-il lire Haarseil, cordon de crin pour séton ?

<sup>123</sup> Lung (?).

<sup>124</sup> Spanstricke (?).

<sup>125</sup> Herdkörble. Faut-il lire Erdkörble, petits gabions ?

<sup>126</sup> Dans le texte il y a *Flintenriemen*. C'est une faute de copiste, comme le prouvent certains des inventaires précédents ; celui de 1777 entre autres porte *Flintensteine*.

<sup>127</sup> En français dans le texte. Les cavaliers d'hommage étaient des hommes à cheval que devaient équiper et fournir les propriétaires de certains fiefs du Pays de Vaud. (Cf. *Dict. hist. du cant. de Vaud.*)

<sup>128</sup> Steinbohrer : fleuret, barre d'acier servant à percer la roche.

<sup>129</sup> Seringues servant d'extincteurs.

<sup>130</sup> Les comptes de l'exercice 1718-1719 mentionnent déjà une pompe à feu, pour laquelle on fait faire un traîneau. Elle avait été fabriquée par le sieur Lombard, fondeur à Lausanne. Sur les anciennes pompes à feu, voir *Indicateur d'antiquités suisses*, IX, p. 341, X, p. 256, XI, p. 350 ; sur Lombard, IX, p. 355.

<sup>131</sup> Le puits se trouve dans la cour du « vieux château ». D'après la longueur de la corde on peut estimer sa profondeur à une centaine de pieds.

<sup>132</sup> En français dans l'original (à partir de *En 1792 jusqu'à ce qui suit*)).

<sup>133</sup> Richt und Tragsparren.

<sup>134</sup> Voir *La justice de Berne*, par Ch. Gilliard (*Revue hist. vaud.*, 1923).

- <sup>135</sup> A 6 florins par journée.
- <sup>136</sup> *Dict. hist. du canton de Vaud*, Lutry.
- <sup>137</sup> Une des fonctions principales des bannerets était d'administrer les finances de l'Etat et de surveiller les dépenses.
- <sup>138</sup> Ce sont de fortes cages de bois, aux ferrures solides, où le prisonnier ne dispose que d'un espace exigü.
- <sup>139</sup> Un plan, sans date, conservé au musée du Vieux-Moudon, mentionne dans l'Evêché un « grenier sur l'arsenal ».
- <sup>140</sup> Ces greniers tirent leur nom du propriétaire auquel, au XVII<sup>me</sup> siècle, avaient été achetés les divers bâtiments où ils furent établis.
- <sup>141</sup> Les greniers de Moudon, sis primitivement au Bourg, furent transportés plus tard dans un vaste bâtiment, élevé de 1774 à 1781, près de l'église St-Etienne. Sous le régime vaudois ils furent transformés en caserne et en arsenal.
- <sup>142</sup> On voit encore des cases de ce genre dans les greniers de quelques cures. Elles sont appelées *Kasten* dans les comptes.
- <sup>143</sup> En 1794, 350 florins pour 152 journées à 8 ouvriers.
- <sup>144</sup> Les comptes de 1689-1690 et des années antérieures mentionnent une *Windmühle*, employée aux greniers de Lucens pour nettoyer le grain.
- <sup>145</sup> Inventaire accompagnant les comptes de 1724-1725.
- <sup>146</sup> Jacob Pidoux, de Lucens, survécut à tous les pensionnés ; il est mentionné pour la dernière fois dans les comptes de 1764-1765.
- <sup>147</sup> Voir entre autres les comptes de 1597, 1686-87, 1704-05, 1720-21, 1726-27, 1732-33, 1752-53, 1769-70, 1779-80, 1788-89, 1791-92.
- <sup>148</sup> *Revue hist. vaud.*, 1893, p. 29 et 30.
- <sup>149</sup> *Revue hist. vaud.*, 1893, p. 31.
- <sup>150</sup> La mesure étant le quarteron, la diminution est de  $\frac{2}{48}$  ; elle est importante.
- <sup>151</sup> Les comptes chevauchent sur deux années ; les articles sont rarement datés.
- <sup>152</sup> A l'aller et au retour.
- <sup>153</sup> Le florin (monnaie de compte) = 12 sols ; le sol = 12 deniers.
- <sup>154</sup> En 1660 une journée d'ouvrier de campagne non nourri se paie de 1 à 1  $\frac{1}{2}$  florin.
- <sup>155</sup> Voir *Revue hist. vaud.*, 1897, p. 112.
- <sup>156</sup> Automne 1668.
- <sup>157</sup> Recès des Diètes (Abschiede). VI, 2<sup>me</sup> partie, I, p. 231 (n<sup>o</sup> 738).
- <sup>158</sup> *Revue hist. vaud.*, 1897, p. 110 et 111.
- <sup>159</sup> 1 florin = 4 batz (d'après Ruchat, M. D. R., XIII, p. 323). Pour 26 journées cela ferait 68 fl. 3 sols seulement ; mais on peut supposer avec vraisemblance qu'on donna aux canonniers à boire et à manger.
- <sup>160</sup> 1 muid = 48 quarterons ; le quarteron de Berne = 14 l. 01.
- <sup>161</sup> Le pot de Berne = 1 l. 67. Le pot de Moudon 1 l. 404.
- <sup>162</sup> Hôte à Moudon.

<sup>163</sup> De Montet : *Dict. biogr. des Genevois et des Vaudois* ; Gindroz : *Hist. de l'Instr. pub. dans le Pays de Vaud*.

<sup>164</sup> Parce que le gouvernement bernois avait imposé le Consensus au corps académique.

<sup>165</sup> Ce prince, né en 1720, devint landgrave en 1760 et mourut en 1785. Il était neveu du landgrave Frédéric qui ayant épousé en secondes noces en 1719 Ulrique-Éléonore, sœur de Charles XII, devint roi de Suède et régna de 1721 à sa mort, en 1751.

<sup>166</sup> D'après Eug. Ritter (*Revue hist. vaud.*, 1919, p. 2) J. B. de Crousaz aurait eu, avant 1720, à Lausanne même, comme élève un prince Louis de Hesse-Cassel. Il doit y avoir là une erreur : aucun prince de Hesse-Cassel ne porte le prénom de Louis, par contre ce prénom se trouve fréquemment dans la branche de Hesse-Darmstadt. En 1735 il n'y a qu'un prince du nom de Frédéric de Hesse-Cassel.

<sup>167</sup> En 1738 elle épousa Joseph de Saxe-Hildbourg-Hausen et divorça en 1752.

<sup>168</sup> A Moudon. Les Cornaz avaient acheté ce logis des Cerjat ; il était alors appelé la *Croix Blanche* ; au XIX<sup>me</sup> siècle il prendra le nom d'*Hôtel Victoria*. C'est là que se trouve l'institut Dumartheray.

<sup>169</sup> *Revue hist. vaud.*, 1896, p. 289. *Le voyage de l'empereur Joseph II en Suisse en 1777*, par J. Cart.

<sup>170</sup> Stokvis : *Manuel d'histoire*, III, p. 770.

<sup>171</sup> Compte baïllival 1711-1712.

---

## Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud.

par E. OLIVIER.

### 1. L'évêque Marius d'Avenches et l'histoire de la variole.

Nous connaissons tous, de nom si ce n'est de vue, la variole ; ne fût-ce que par l'obligation que nous impose la loi, dans notre canton, de vacciner tous les enfants. Sa réputation, pendant des siècles, n'a cessé d'être détestable ; elle était l'un des principaux fléaux qui désolaient les hommes. Une de ses interventions doit avoir suffi,